

**Décision n° 1764 du 24 décembre 2018 portant nomination des membres du comité technique  
d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,  
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les  
administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 modifié relatif à la création du comité technique d'établissement  
public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;  
Vu la décision n°1763 du Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 24  
décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au  
comité technique d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le  
nombre de siège attribués à chacune d'elles ;  
Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;  
Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le directeur de l'Agence préside le comité technique d'établissement public de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par le directeur  
adjoint de l'Agence.

Il est assisté par le secrétaire général de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des  
ressources humaines.

**Article 2** – Sont nommés membres du comité technique d'établissement public de l'Agence pour  
l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnels :

- **Pour la Fédération syndicale unitaire (FSU)**
  - Madame Rozenn DELAFONTAINE, titulaire
  - Monsieur Hamid LAAROUSSI, titulaire
  - Monsieur Anthony DELTOUR, titulaire
  - Monsieur Jean-Baptiste RIBET, titulaire
  - Madame Alessandra DIAKHATE, titulaire
  
  - Monsieur Sébastien ILLIANO, suppléant

- Madame Vanessa BOHERS, suppléante
  - Madame Nathalie LECOMPTE, suppléante
  - Monsieur Marc BIAU, suppléant
  - Madame Nadia KILANI, suppléante
- Pour le syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (Sgen-CFDT)
    - Monsieur Patrice RAFALIMANANA, titulaire
    - Madame Jeanne QUEROMAIN, suppléante
  - Pour l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
    - Monsieur Adrien GUINEMER, titulaire
    - Monsieur Serge FAURE, titulaire
    - Madame Ariane BOUFOUS, suppléante
    - Madame Louisa SADI HADDAD, suppléante

**Article 3 – La présente décision abroge la décision n°2051 du 23 septembre 2016 portant nomination des membres du comité technique d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.**

**Article 4 – Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence et affichée dans ses locaux.**

**Fait à Nantes, le 24 décembre 2018**

Le Directeur de l'AEFE



**Christophe BOUCHARD**